RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00915
Numéro SIREN : 501 875 249
Nom ou dénomination : ABORDS

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2018 sous le numéro de dépôt 13996

**ABORDS**

**Société par actions simplifiée**
**Au capital de 12.000 €**
**Siège social à 300, Route du Tiragon**
**06370 MOUANS SARTOUX**

**RCS CANNES B 501 875 249**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**EXTRAORDINAIRE DU 1er AOUT 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 1er août à 11 heures, les actionnaires de la société sus désignée se sont réunis au siège social en Assemblée Générale sur convocation du président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signé par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

La société VEC DEVELOPMENT représentée par Monsieur Arnaud HERVIER prend la présidence de l'Assemblée en sa qualité de président.

Monsieur Philippe COLAIRO est désigné par le bureau ainsi composé comme secrétaire.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau que les actionnaires présents ou représentés possèdent 150 actions sur 150.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- le texte des résolutions proposées,
- un exemplaire des statuts,
- les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales,
- le registre des procès-verbaux d'Assemblées Générales,
- divers documents.

AH PZ



Greffe du tribunal de commerce de Cannes : dépôt N°13996 en date du 15/10/2018

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation du directeur général

Après avoir entendu le rapport verbal du gérant, il est passé au vote des résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire décide de révoquer Monsieur Sébastien MOENECLAEY de ses fonctions de directeur général et ce, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à la majorité ; M. Luc Moeneclaey représentant de M. Sébastien Moeneclaey votant contre.

**DEUXIEME RESOLUTION**

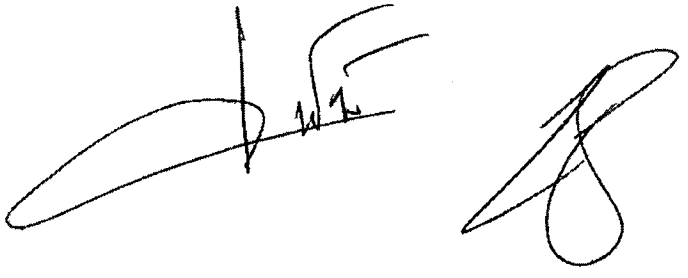
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes en vue d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les textes en vigueur.

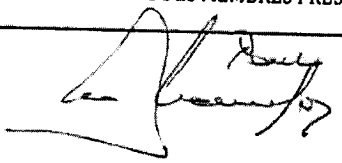
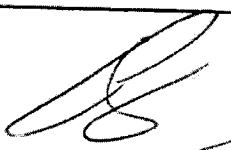
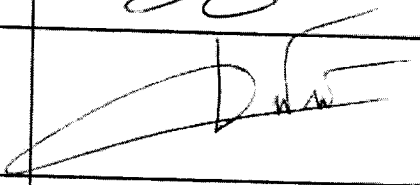
Cette résolution est adoptée à la majorité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.



| NOM PRENOMS ET DOMICILE DES ACTIONNAIRES OU DES MANDATAIRES | NBRE DE PARTS | SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS |
|---|---|---|
| Mr Sébastien MOENECLAEY<br>Luc MOENECLAEY | 50 |  |
| Mr Philippe COLAIRO | 50 |  |
| La société V.E.C<br>Représentée par Mr Arnaud HERVIER | 50 |  |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

# POUVOIR

Je soussigné (1)

50
Nombre d'actions

50
Nombre de voix

Sébastien Moeneclaey
314, Bd Jeanne d'Arc 06210 MANDELIEU
Agissant en qualité d'actionnaire de la SAS ABORDS

constitue pour mandataire (2) M. Luc MOENECLAEY
17 CHEMIN DES CHÈVREFEUILLES 06130 GRASSE

ou à son défaut M. _____

Pour me représenter à l'Assemblée Assemblée Générale Ordinaire pour le **MERCREDI 1er AOUT 2018 à 11 heures au siège social** et dont l'ordre du jour figure au verso du présent pouvoir.

En conséquence, assister à l'Assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et généralement faire le nécessaire.

Le Présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur les mêmes questions en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à MANDELIEU Le 1/08/2018

Signature

(1) Le signataire du pouvoir indiquera très exactement, à la suite, son nom (en majuscule), ses prénoms, et son adresse. Si ces indications figurent déjà sur la formule, le signataire les vérifiera et éventuellement les rectifiera

(2) L'actionnaire est informé que, s'il fait retour de cette formule de "Pouvoir" sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tout autre projet de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant. (Art. L 225-106 du Code de Commerce).